

Monsieur Goumas,

Vous m'interpellez sur les crises que nous traversons et en particulier sur la mesure de la limitation de la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute. Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écrire.

En effet, cette proposition issue de la Convention Citoyenne pour le Climat a été écartée par le président de la République alors même que la ministre des Transports s'y était montrée favorable. Cela pour des raisons évidentes d'opinion publique très défavorable, la limitation à 80 km/h sur les routes nationales ayant été mal perçue par les Français et ayant été un des facteurs du soulèvement d'une partie de la population avec la crise de gilets jaunes.

La loi LOM (loi d'orientation des mobilités), votée sous le précédent quinquennat, visait notamment à transférer certaines compétences telles que la limitation sur les routes nationales aux départements. Au 1er août 2022, ce sont 42 départements qui sont repassés aux 90 km/h, soit quasiment la moitié des départements de France. C'est une mauvaise nouvelle.

Je suis personnellement très favorable à ces limitations de vitesse sur l'autoroute et nos routes nationales. En effet, outre le gain économique individuel et l'économie énergétique, les répercussions sur les émissions de GES et donc l'impact sur notre qualité de l'air ainsi que le réchauffement climatique sont importantes. Cela me préoccupe d'autant plus que nous habitons un territoire où ces problématiques sont exacerbées. Cette mesure n'est pourtant pas un grand effort à faire de notre part en tant que citoyens.

Ainsi, j'ai pris connaissance de l'étude d'opinion que vous avez partagée dans votre courriel avec réjouissance. J'espère profondément que nous arriverons à bouger les lignes sur ce sujet, je m'y engage personnellement.

Pour commencer, c'était une proposition de ma campagne : je suis en train de mettre en place une consultation locale sur la limitation à 110 km/h de l'autoroute dans la vallée de l'Arve à l'année. Avec les élus locaux et services de l'Etat, nous mettons actuellement en place la première ZFEm (zone à faibles émissions mobilité) hors agglomération de France. Or, cette mesure de limitation de l'autoroute à l'année fait débat au sein même des élus.

Ainsi, je lancerai à la fin de l'automne un vote en ligne pour que les citoyens puissent donner leur avis sur la question. Je pousserai ensuite haut et fort la position finale en fonction du vote des habitants du territoire. Nous mettons actuellement en place l'outil numérique avec mes équipes.

Je profite à ce propos de cet échange pour vous communiquer que cet outil numérique de consultation sera utile pour bien d'autres sujets. C'était également une proposition de campagne :

celle de créer un Conseil Citoyen qui m'accompagnera tout au long du mandat sur lequel je m'appuierai pour coconstruire des propositions, des amendements, interpeller nos ministères, etc. (<https://roseren2022.fr/democratie/>)

Une part des membres de ce Conseil Citoyen seront volontaires, l'autre sera tirée au sort. Si vous êtes intéressé pour participer, je reviendrai vers vous lors de son lancement à la fin de l'automne également.

Je vous remercie de votre sollicitation et reste à votre entière disposition.

Bien à vous,

Xavier ROSEREN

Député de la Haute-Savoie